



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016 À 17H00

L'an deux mille seize, le vingt janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absent avec procuration :

Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Catherine BARRAJA

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**8/OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'OBSERVATOIRE OCÉANOLOGIQUE DE VILLEFRANCHE**

Madame Anne RAINAUD, Conseillère Municipale, expose à ses collègues

La commune a pour ambition d'assurer un suivi environnemental et une valorisation du milieu marin de la rade .Pour ce faire, des conventions ont été conclues par le passé avec l'Observatoire Océanologique de Villefranche.

Cette collaboration pourrait se poursuivre sur les actions et thèmes suivants :

- L'étude de la qualité du milieu marin de la baie de Villefranche incluant le suivi du carbone sui, des microlagues toxiques ostreopsis, des bactéries, des méduses, de la qualité des eaux de baignade

marin par la mise en place d'un sentier sous-marin

- La médiation scientifique et la diffusion des savoirs en particulier lors de l'organisation nationale de la fête de la science.

Considérant l'intérêt pour la Commune et son Service Environnement de reconduire ce partenariat scientifique

Elle leur propose :

- De conclure avec l'OOV, pour une durée de 3 ans et sans contrepartie financière de part et d'autre, une convention de partenariat dont le projet était joint en annexe de l'ordre du jour,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives